

# *Le progrès technique est-il une cause du chômage ?*

## Notice pédagogique

*Niveau : terminale*

### Problématique

**Par ces effets directs dans l'entreprise (approche microéconomique par l'offre), le progrès technique détruit des emplois et restructure les besoins en main-d'œuvre ; mais ses effets induits sur le pouvoir d'achat conduisent, sur le plan macroéconomique, à une stimulation de la demande et à des besoins nouveaux en qualifications auxquels les hommes ne parviennent pas toujours à s'adapter.**

### I) Effets quantitatifs

#### A) Approche par l'offre de biens (microéconomie)

S'il est vrai que, à volume de production donné, le progrès technique détruit des emplois dans les entreprises qui le mettent en oeuvre, il génère aussi une demande de main-d'œuvre supplémentaire dans les branches qui fournissent et entretiennent les nouveaux équipements. Mais y a-t-il compensation entre les postes de travail perdus et ceux retrouvés, par exemple entre les suppressions sur les chaînes automatisées de l'automobile et les créations liées à la conception et à l'élaboration des robots ? Le processus de fabrication est modifié dans l'espoir d'accroître le profit en réalisant des gains de productivité, autrement dit en réduisant la quantité de travail, direct et indirect, nécessaire à un volume d'activité donné ; un couple homme/machine se substitue à un autre, devenu trop gourmand en laueur. La compensation est impossible du fait même de la définition du progrès technique.

#### B) Approche par la demande de biens (macroéconomie)

Sous l'effet de la concurrence, les prix réels s'abaissent au même rythme que les coûts. Les augmentations de productivité se résolvent en hausses du pouvoir d'achat et se traduisent finalement en accroissements de la demande en biens et services existants et/ou nouveaux. Ce « déversement » induira-t-il autant d'emplois que le progrès technique en a supprimés directement ? Comme le montre le circuit économique, les richesses créées sont distribuées sous forme de revenus forcément dépensés soit en consommation, soit en investissement (contre-partie de l'épargne). Conformément à la loi de Say, chacun détruit ce qu'il produit et le volume global de la main-d'œuvre occupée n'est pas lié à la productivité.

Cependant, une longue période d'investissement intensif est suivie d'une phase d'amortissement des installations nouvelles pendant laquelle la croissance de l'activité et de l'emploi se ralentit (idée des *grappes d'innovations* et des cycles longs de J. Schumpeter). Ainsi, les irrégularités du rythme du progrès technique peuvent-elles provoquer le chômage durant les phases B des kondratiefs.

## **II) Effets qualitatifs**

### **A) Approche par la demande de travail**

Les entreprises restructurent leur main-d'œuvre et leurs exigences en matière de formation (approfondissement, spécialisation, pluridisciplinarité, qualifications obsolètes remplacées par de nouveaux profils...). Le progrès technique s'accélérate, la flexibilité demandée aux travailleurs s'intensifie.

### **B) Approche par l'offre de travail**

Accompagnée de toutes ses contraintes, la flexibilité s'impose aux hommes. Ceux-ci n'ont pas tous la formation initiale suffisante pour participer à la mobilité professionnelle. S'ensuivent la précarité et le chômage structurel. Les innovations aggravent la dualité du marché du travail.

Le progrès technique aboutit à une centralisation de l'information et de la décision qui contribue à renforcer la hiérarchie des pouvoirs dans l'entreprise (exemple de l'informatique).

## **Conclusion**

**Le progrès technique ne peut pas être en lui-même la cause du chômage conjoncturel, même s'il est souvent l'occasion de son apparition du fait de l'irrégularité du rythme de la croissance qu'il génère. En revanche, il révèle les difficultés d'adaptation des hommes qui conduisent au chômage structurel.**